



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 06 Avril 2023 - N° 2023-04-006-DEL

Membres en Exercice	46	Procuration de vote	0
Membres Présents	26	Date de convocation	21.03.2023
Membres Excusés	08	Date d'affichage	12.04.2023
Membres Absents	12	Dépôt en Préfecture	12.04.2023

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Mr Michel ROUSSEL, Président.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs : BROCA Laurent (Bastennes), GONI Céline (Bélus), SEIZE Anne-Marie (Candresse), DUTREUILH Damien (Donzacq), DUPREUILH Patrick (Gamarde), LARTIGAU Marie-Josée (Goos), DUCASSE Pascal (Gousse), LANOT Hervé (Heugas), BARROUILHET Monique (Lahosse), ROUSSEL Michel (Laurède), TASTET Thierry (Lourquen), CRABOS Michel (Mouscardès), DEYRIS Anne-Marie (Narrosse), BOISSEL Gérard (Nerbis), CANJOUAN Yves (Nousse), MAURY Martine (Onard), DARBAYAN Jean-Marie (Pontonx sur l'Adour), LABAT Alain (Poyanne), LUIS Jean (Préchacq), LESPIAUCQ Patrice (St-Geours-d'Auribat), DUBOS Thierry (Saint-Jean-de-Lier), ETIENNE Bernard (Saint-Vincent de Paul), CHICOYE Jean-Marie (Saugnac & Cambran), TOURNIER Pierre (Téthieu), LABADIE Jérôme (Toulouzette) et HONTANS Pascal (Vicq d'Auribat).

Communes excusées : CASTELNAU CHALOSSE / CAUNEILLE / DAX / HINX / LOUER / MUGRON / SAINT-AUBIN et TERCIS.

Communes non représentées : CASSEN / CLERMONT / MEES / MIMBASTE / OEYRELUY / POMAREZ / POUILLON / RIVIERE-SAAS & GOURBY / ST MARTIN de SEIGNANX / SEYRESSE / SORT en Chalosse et YZOSSE.

Secrétaire de séance : Mr LANOT Hervé.

OBJET : VOYAGE D'ETUDE 2023

Monsieur le Président rappelle avoir soumis au Comité Syndical, lors de la séance du 17 mars 2023, l'organisation annuelle du voyage d'étude afin de visiter différents sites en rapport avec la forêt, l'utilisation du bois, les travaux sylvicoles et les milieux naturels en général.

Dans le cadre de cette démarche, il propose au Comité Syndical de visiter « Les Forêts de la LOZERE » (Forêt Domaniale de MENDE, le MONT LOZERE, le groupement forestier de la Vergne) avec les sites touristiques complémentaires (les Gorges du Tarn, visites d'un Buron, de l'Aven Armand, du moulin de la Borie, de la ferme Caussearde, du village de Peyre et du viaduc de Millau).

Ce voyage est programmé du 04 au 09 septembre 2023 inclus.



Ouïe l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **DONNE** son accord pour la programmation du voyage d'étude décrit ci-dessus.
- **CHARGE** Monsieur le Président :
 - de gérer l'organisation de ce déplacement.
 - de régler les frais de transport, d'hébergement, de restaurants et les frais annexes relatifs aux visites.
 - de verser des acomptes concernant ces dépenses conformément à la réglementation en y joignant les pièces comptables.
 - de prélever auprès de chaque participant une contribution financière estimée à 1 000 € maximum (la contribution définitive sera fixée après décompte des factures).
 - de souscrire un contrat groupe d'assurance « assistance-annulation ».
- **PRECISE** que dans le cas d'annulation du voyage pour cause de réglementation sanitaire en vue d'enrayer la propagation du COVID-19, tous les paiements effectués par les participants seront intégralement remboursés.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme à LAUREDE le 11 avril 2023.

Le Président,

Michel ROUSSEL

